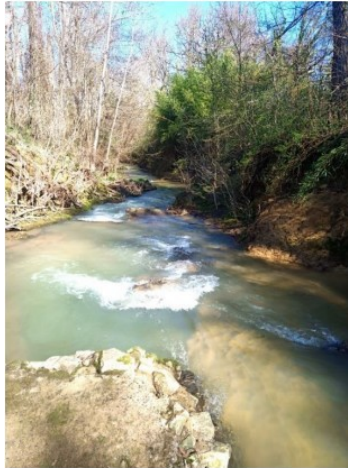


Quand le Sousson redevient un ruisseau...



Le lit du Sousson dégradé

Quand le Sousson redevient un ruisseau...

Il a complètement disparu de notre vue depuis la destruction de la digue de La Ribère et l'envahissement de la végétation, le Sousson est aujourd'hui simplement un pont à traverser sur la départementale 929.

Ruisseau emblématique de Pavie avec le ruisseau du Cédon, le Sousson était un ruisseau réputé pour la pêche des goujons et son lit qui serpentait tranquillement sur la commune apportait une touche bucolique malgré quelques velléités de débordement en période de crues.

Au fil du temps le Sousson s'est complètement fait oublier.

Le Syndicat Mixte des 3 Vallées, l'établissement public de gestion du bassin versant de la rivière GERS, va réaliser une importante opération de restauration du lit et des berges du cours d'eau Le Sousson sur la commune de PAVIE, au niveau de la zone d'activité. La rivière est très dégradée sur le secteur puisqu'elle subit un important phénomène d'incision. Ces travaux débuteront en septembre 2024 ; ils permettront de restaurer le lit de la rivière sur près de 1000 mètres et rétabliront l'accès au cours d'eau pour la population locale et les pêcheurs. Les berges seront échantonnées pour ouvrir le lit et donner de l'espace de mobilité au cours d'eau. Des blocs et graviers sont apportés pour limiter l'enfoncement du lit, diversifier les écoulements et améliorer l'habitat de la faune aquatique. Ces aménagements permettront le phénomène de dépollution des eaux par le mécanisme d'autoépuration et d'oxygénation de la rivière. Préalablement aux travaux prévus sur le lit du cours d'eau, des arbres dont une peupleraie parvenue à maturité seront abattus courant juin pour permettre l'accès aux engins mécaniques. Ces coupes seront compensées par la plantation d'espèces plus adaptées aux bords de rivière. Les arbres et arbustes de pays permettront l'ombrage du cours d'eau, apporteront la matière organique nécessaire à la vie de nombreux animaux et auront un effet brise-vent et paysager. Ces travaux ont été déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral. Cette opération qui contribue à l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau est subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département du GERS et la Région Occitanie.

Les premiers travaux d'abattage des arbres démarreront le 18 Juin.